



## La vague de froid continue, protégez votre compteur et vos canalisations du gel

La baisse importante des températures que nous connaissons depuis quelques jours peut provoquer le gel des canalisations du réseau public ou de vos installations et entraîner des coupures d'eau.

### **Vous n'avez plus d'eau et vos voisins sont dans le même cas ?**

Il s'agit d'une casse sur le réseau public provoquée par le gel. Nos équipes sont sans doute déjà en cours d'intervention et restent à votre disposition en cas d'urgence au numéro dépannage figurant sur votre facture (prix d'un appel local non surtaxé).

### **Vous n'avez plus d'eau et vous êtes les seuls concernés ?**

Vos installations sont gelées. Dans ce cas, une seule solution, vous devez dégeler votre compteur et les tuyaux apparents avec une source de chaleur douce comme un sèche-cheveux. N'utilisez en aucun cas de l'eau chaude ou une source de chaleur trop vive qui pourrait endommager votre compteur.

### **Quelles mesures à prendre pour éviter le gel et les dégâts de vos installations ?**

Il est toujours temps de protéger votre compteur : de simples précautions peuvent vous éviter des dégâts matériels importants :

**Si votre compteur est à l'extérieur**, utilisez du polystyrène pour l'isoler. Evitez absolument la paille, le textile, le papier, la laine de verre qui absorbent l'humidité et favorisent le gel des installations. Si votre compteur est situé à l'intérieur dans un local non chauffé, entourez vos installations avec une gaine isolante. Vous avez des tuyauteries à l'extérieur ? Pensez à vidanger le circuit et à fermer le robinet d'alimentation concerné pour éviter le gel.

**Le compteur est placé sous votre responsabilité. S'il est endommagé, l'intervention nécessaire pour le réparer ou le remplacer vous sera facturée.**

**Protégez la tuyauterie** intérieure de votre habitation exposée au froid (pièces ou logements inhabités, caves, résidences secondaires...)

Maintenez la température de ces pièces hors gel, isolez les conduites, et, si possible, coupez l'alimentation et purgez l'installation.

**Soyez vigilants** au moment du dégel sur les canalisations inutilisées de logements inhabités : les tuyaux gelés peuvent être endommagés et provoquer des fuites au moment du dégel.